

Candidature des  
Post-Doctorants  
Mode d'emploi

## Sommaire

1	Introduction .....	3
1.1	Propos du guide .....	3
1.2	La sélection des dossiers .....	3
2	Les critères d’éligibilité et de sélection pour les Post-doctorants .....	4
2.1	Le financement .....	4
2.2	Durée du financement .....	4
2.3	Les domaines de recherche financés .....	4
2.4	Le périmètre géographique d’attribution .....	5
2.5	Les critères de sélection .....	5
3	Comment candidater ? .....	6
3.1	Le calendrier de sélection 2008 .....	6
3.2	Les étapes en détail .....	6
3.2.1	Etape 1 : Référencement des institutions par le Fonds .....	6
3.2.2	Etape 2 : Proposition de candidats par les institutions .....	7
3.2.3	Etape 3 : Constitution des dossiers de candidature .....	7
3.2.4	Etape 4 : Revue des dossiers et sélection .....	7
3.2.5	Etape 5 : Information des candidats .....	7
3.2.6	Etape 6 : Contractualisation avec les institutions des candidats retenus ...	7

## 1 Introduction

Le Fonds AXA pour la Recherche :

- Apporte son soutien aux institutions, via des dotations en capital ou la création de chaires perpétuelles, ou la création de chaires limitées dans le temps.
- Apporte son soutien aux individus en décernant annuellement deux Prix AXA pour l’innovation et en attribuant des bourses aux chercheurs (doctorants et post-doctorants), ainsi qu’en finançant des CIFRE.
- Est à l’initiative d’appels à projets.
- Encourage la diffusion de la recherche.

### *1.1 Propos du guide*

Ce guide regroupe les informations pratiques nécessaires pour candidater aux bourses de post-doctorat financées par le Fonds AXA pour la Recherche (FAR), ainsi qu’une vue d’ensemble du processus de sélection.

### *1.2 La sélection des dossiers*

La sélection des dossiers est pilotée par le Conseil Scientifique, qui s’appuie sur les évaluations d’un réseau d’Experts reconnus mondialement dans leur discipline.

**Important : Seules les institutions de recherche référencées auprès du Fonds sont habilitées à proposer des candidats. Aucune postulation individuelle ne pourra être prise en considération.**

Reportez-vous au mode d’emploi de référencement des institutions disponible sur le site si nécessaire (<http://research.fund.axa.com>)

## 2 Les critères d'éligibilité et de sélection pour les Post-doctorants

Le Fonds AXA pour la Recherche décerne chaque année 30 bourses de post-doctorat, en 3 vagues de candidatures par an.<sup>1</sup>

### Rappel :

Les candidatures sont déposées par les institutions de recherche dont dépend le laboratoire d'accueil dans lequel s'effectuera le post-doctorat. À ce titre, aucune sollicitation individuelle par les docteurs n'est acceptée. Pour plus de détails, reportez vous au §3 détaillant le processus de sélection.

### 2.1 Le financement

La bourse accordée permet le financement du chercheur, avec un salaire brut de 35 000 €. Le Fonds rembourse aussi des frais supplémentaires éventuellement engagés, liés au projet de recherche, sur justificatifs (colloques, ...), dans un maximum de 5 000 €.

### 2.2 Durée du financement

La durée de financement du post-doctorat est de douze mois. Un renouvellement sera examiné au cas par cas. Il commence au plus tôt à la date de la soutenance de la thèse, et au plus tard douze mois après.

### 2.3 Les domaines de recherche financés

Le Fonds finance des projets consacrés aux mutations majeures du monde contemporain et à leur impact et risques associés sur l'homme et l'environnement. Cette approche concernera exclusivement les 4 champs suivants :

- Finance et économie
- Sciences
- Technologies
- Sciences sociales

A titre d'exemple, les sujets de recherche proposés peuvent notamment aborder les thèmes suivants :

- En finance et économie :
  - Modélisation des comportements des agents économiques face aux risques
  - Risques financiers systémiques
  - Economie de la recherche médicale
- En sciences :
  - Changements climatiques : risques et impacts associés

---

<sup>1</sup> En 2008, pour tenir compte de la montée en puissance opérationnelle du Fonds, 2 vagues de candidatures sont mises en place, pour un total de 15 bourses de post-doctorant, Cf. §3.1

- Longévité, dépendance et réhabilitation
- Science et société : évolutions et limites des sciences
- En technologies :
  - Sécurité des réseaux
  - Informatique quantique et son impact sur les systèmes d'information
- En sciences sociales :
  - Réactions sociales face à l'innovation
  - Réactions sociales face au risque
  - Evolution du marché et comportement du consommateur
  - Adaptabilité des organisations

### ***2.4 Le périmètre géographique d’attribution***

Le Fonds Axa pour la Recherche souhaite soutenir :

- Des jeunes docteurs souhaitant effectuer un post-doctorat dans un des pays membres de l'Union Européenne ou dans l'un des pays associés au sens du 7th Framework Programme de l'Union Européenne (FP7)<sup>1</sup>. Dans ce cas, le Fonds ne pose aucune condition quant à la nationalité du candidat ou au pays du laboratoire où a été effectuée la thèse.
- Des jeunes docteurs citoyens de l'un des pays membres de l'Union Européenne ou de l'un des pays associés au sens du FP7<sup>1</sup>, ayant obtenu leur thèse dans l'un de ces mêmes pays. Dans ce cas, le Fonds ne pose aucune condition quant au pays du laboratoire d'accueil du post-doctorant.

### ***2.5 Les critères de sélection***

Les critères de sélection retenus sont :

1. L'excellence académique du candidat, jugée d'après l'excellence de la thèse et la qualité du cursus antérieur.
2. La pertinence et l'ambition du projet de post-doctorat (qu'il s'agisse de permettre le déroulement de procédures préalables à un emploi définitif, de poursuivre les travaux réalisés pendant la thèse et d'effectuer des publications, ou de mener des recherches à l'étranger).
3. L'envergure internationale du laboratoire de recherche d'accueil.

---

<sup>1</sup> Switzerland, Israel, Norway, Iceland, Liechtenstein, Turkey, Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia and Serbia, Albania and Montenegro

[ftp://ftp.cordis.europa.eu/pub/fp7/docs/third\\_country\\_agreements\\_en.pdf](ftp://ftp.cordis.europa.eu/pub/fp7/docs/third_country_agreements_en.pdf)

## 3 Comment candidater ?

Le Fonds AXA pour la Recherche a retenu un processus de candidature via les institutions. Les institutions s’inscrivent et proposent des candidats pour chacun des appels à candidature du FAR.

Pour toute demande de soutien :

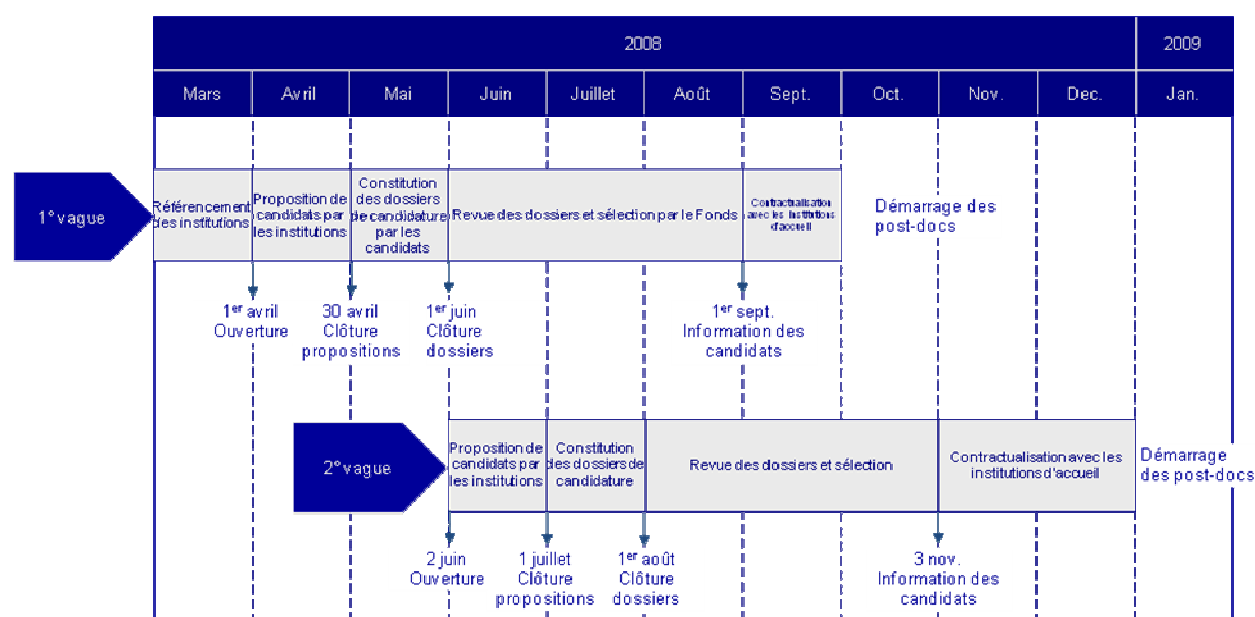
1. Assurez-vous que votre demande correspond bien aux domaines soutenus (Cf. §2.3)
2. Pour les critères d’éligibilité et de sélection, référez-vous aux paragraphes de la deuxième partie.
3. Suivez ensuite les instructions ci-dessous pour les modalités pratiques.

### 3.1 Le calendrier de sélection 2008

En 2008 auront lieu 2 appels à candidature :

- Un premier appel à candidature ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril.
- Un second appel à candidature du 2 juin au 1 juillet.

Au total, 15 bourses de post-doctorat seront attribuées en 2008.



### 3.2 Les étapes en détail

#### 3.2.1 Etape 1 : Référencement des institutions par le Fonds

Les institutions se référencent en amont du processus de sélection des post-doctorants. Ce référencement, détaillé sur le site du Fonds, est un préalable à la proposition de candidats.

### **3.2.2 Etape 2 : Proposition de candidats par les institutions**

Chaque appel à candidature auprès des institutions est ouvert sur une période **d'un mois**.

Seules les institutions référencées auprès du Fonds (Cf. 3.2.1) pourront proposer des candidats. En effet, le Fonds s'adressera alors au contact opérationnel désigné par l'institution.

Les institutions peuvent sélectionner au maximum 3 candidats par vague

### **3.2.3 Etape 3 : Constitution des dossiers de candidature**

A la réception des candidatures proposées par les institutions, le Fonds prendra contact avec les candidats proposés, qui disposeront d'un mois pour renseigner plus en détail leur dossier de candidature (Cf. §3.1 pour les jalons 2008).

### **3.2.4 Etape 4 : Revue des dossiers et sélection**

La revue des dossiers de candidature est assurée par 2 relecteurs indépendants. La sélection est effectuée au plus tard dans les 3 mois qui suivent la clôture des candidatures.

### **3.2.5 Etape 5 : Information des candidats**

Dès la sélection des dossiers effectuée, le Fonds contactera chacun des candidats et les informera de sa décision.

### **3.2.6 Etape 6 : Contractualisation avec les institutions des candidats retenus**

Une fois les candidats retenus, le Fonds contractualisera avec leurs institutions d'accueil.